



Bac 2022 : les lycées se mettent en ordre de marche sur le contrôle continu

Chaque établissement doit élaborer d'ici aux vacances de la Toussaint un document qui définit les règles du jeu du contrôle continu. Cet article paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au Monde, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien

Le compte à rebours a commencé pour les élèves de terminale comme pour leurs enseignants. Le calendrier du baccalauréat a été dévoilé, jeudi 30 septembre, par le ministère de l'éducation nationale. Les épreuves de spécialité de la filière générale auront lieu du 14 au 16 mars, la philosophie le 15 juin, le grand oral entre le 20 juin et le 1 juillet 2022. Mais ce qui agite les lycées aujourd'hui, c'est le contrôle continu. Pour la première fois pour cette session 2022, les 40 % de contrôle continu seront fondés uniquement sur les notes des bulletins scolaires, et plus sur des épreuves communes. Celles-ci sont passées à la trappe le 9 juillet.

D'ici aux vacances de la Toussaint, chaque lycée doit rédiger un projet d'évaluation qui pose le cadre de ce contrôle continu pour l'enseignement de spécialité suivi en première, l'histoire-géographie, les langues vivantes, l'enseignement scientifique et l'enseignement moral et civique. Ce document, qui fixe les règles du jeu en termes de calendrier, de critères et de modalités d'évaluation, doit être présenté au conseil d'administration de l'établissement. Deux demi-journées sont banalisées depuis la rentrée pour permettre aux enseignants de se concerter et de produire le projet demandé.

Ce travail commun a tout d'une petite révolution pour les enseignants, pour qui les pratiques d'évaluation et de notation restent des questions « taboues, presque intimes », comme l'évoque un syndicaliste. Pierre Mathiot, artisan de la réforme du bac et directeur de Sciences Po Lille, en convient : « Il s'agit à bas bruit d'une réforme systémique, d'une étape extrêmement importante dans l'évolution du baccalauréat et de l'organisation du lycée. » L'ambition affichée n'est rien de moins que d'objectiver et de donner de la « robustesse » à ce contrôle continu.

« Harmoniser les pratiques »

Depuis la création de la plate-forme d'orientation Parcoursup, les parents contestent de plus en plus les notes de leurs enfants auprès des enseignants. Ces derniers craignent que le contrôle continu renforce cette pression. « Fixer un cadre peut à la fois permettre d'harmoniser les pratiques, d'informer les familles et d'offrir une protection aux enseignants », estime Audrey Chanonat, secrétaire nationale éducation et pédagogie du SNPDEN-UNSA, le syndicat des chefs d'établissement. « Aujourd'hui, si je mets trois notes par semestre dans une classe et que mon collègue en donne quatre, des familles peuvent demander des comptes. A l'avenir, on pourra se référer à ce document », espère Mathieu Deforge, responsable en Normandie de l'UNSA-Education.

Cette fédération a demandé l'élaboration de ce cadre commun. Mais tous les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille. Le SNES-FSU voit dans ces projets d'évaluation une atteinte à la liberté pédagogique des enseignants. « Nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans un carcan bureaucratique ou dans une logique contractuelle », assène Claire Guéville, responsable du lycée au sein du syndicat. Plus globalement, « il est illusoire de penser qu'on peut reconstituer l'égalité de traitement des candidats avec un tel document », estime-t-elle.

Un guide de l'évaluation de près de 100 pages, publié mi-septembre par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, a pu effrayer les enseignants, qui l'ont jugé trop injonctif. Ici et là, des inspecteurs d'académie ont aussi pu donner des consignes mal perçues, sur le nombre de notes à fournir par exemple. Brigitte Hazard, inspectrice chargée de mission sur l'évaluation, se défend de toute ingérence : « A aucun moment, dans la rédaction de ce guide, il n'est dit que l'on doit mais au contraire que l'on peut. » Ce chantier « n'enlève rien à la responsabilité de chaque professeur vis-à-vis de sa notation. On vise une montée en compétence collective en termes de pratiques évaluatives », assure-t-elle.

Un cadrage assez large, si ce n'est flou

Le ministère de l'éducation nationale presse néanmoins les lycées de formaliser leur projet, alors que les premières notes tombent. Une « précipitation » peu appréciée. « Le moment est malvenu. Après deux ans de crise sanitaire, les enseignants sont surtout préoccupés par un retour à la normale avec leurs élèves », affirme Sylvain Berthaud. Le secrétaire national du SGEN-CFDT estime malgré tout que





Résultat : les projets d'évaluation adoptés cette année donneront certainement un cadrage assez large, si ce n'est flou dans certains endroits réfractaires. Brigitte Hazard se veut « modeste dans cette première année de mise en œuvre » « Il s'agit pour les équipes de trouver un juste équilibre entre des projets très généraux apportant peu d'éclairage aux élèves et aux familles et des projets trop précis, trop experts pour permettre une bonne appropriation par les destinataires. »

Le ministère espère faire de ces projets des « objets vivants » et les inscrire sur le long terme. Pour Claire Krepper, responsable nationale du SE-UNSA, « il s'agit d'engager une démarche qualité qui va s'enrichir au fil des années » . Pierre Mathiot en est persuadé lui aussi : « De ces discussions collectives vont naître des bonnes pratiques, qui vont fertiliser le système dans son ensemble. C'est l'affaire des dix ans qui viennent. » Reste encore à en convaincre tous les enseignants.

